

**Sujet :** [INTERNET] dossier arva energies auve 51800  
**De :** > Claude FORMEZ (par Internet) <claudе.formez@wanadoo.fr>  
**Date :** 12/09/2019 20:50  
**Pour :** ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr

bonjour

référence:dossier installation de méthanisation et cogénération

de la sarl arva énergies à AUVE

Veillez trouver çï dessous mes remarques concernant ce projet.

Il existe des odeurs qui se diffusent au niveau du village,

suyvant la position des vents, avec l' installation existante.

je pense qu'une partie de ces odeurs se dégagent lors des chargements

Compte tenu de la situation de l' installation existante et future

par rapport au village, je pense que des matières (stercoraires et lactosérum)

ne doivent pas être utilisées.De telles matières risquent de dégager des odeurs en attendant

leurs méthanisations.Un stockage dans un bâtiment n' est pas prévu dans le projet et

le bâchage sera difficile à mettre en place.De toute manière, des odeurs se diffuseront lors du chargement

de la trémie .Il serait préférable d' utiliser des cultures intermédiaires à vocation énergétiques.

plus généralement, ne va t'on pas connaître un jour, des problèmes comme celui des farines animales.

quel est le devenir de bactéries comme des salmonelles, paratuberculose, et autres ... pendant leurs passages

dans méthaniseur quand on sait que le milieu est anaérobique avec des températures favorables.

quel est le devenir de ces bactéries éventuelles dans un sol.

pour conclure,une telle installation demande une certaine sécurité.

globalement , compte tenu de la situation de l' installation par rapport au village,  
un terrain clôturé serait bienvenu afin d' interdire toute intrusion étrangère.  
ce terrain pourrait être également entouré d' une haie dense ,ce qui limiterait  
l' impact visuel et peut être les odeurs éventuelles.

salutations.

formez claude

auve